

AVIS PUBLIC
Assemblée publique de consultation

Aux personnes intéressées, AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

1. QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, le mardi **21 mai 2019**, à 20 heures, à la salle du conseil, sis au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, sur un projet de règlement, lequel a été adopté à la séance du 6 mai 2019 et est intitulé :

Projet de règlement 1100-166 amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'autoriser et d'encadrer un jardin potager en cour avant.

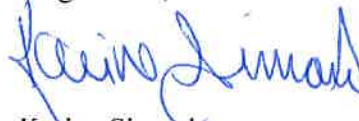
Ce projet a pour objet d'autoriser les jardins potagers en cour avant en respectant certaines normes de distance, de hauteur, de superficie et de quantité. Le jardin potager sera autorisé entre le 1^{er} mai et le 15 novembre.

Ce projet vise le périmètre d'urbanisation de la Ville de Montmagny.

2. L'illustration du territoire visé par ce projet de règlement peut être consultée au bureau de la Ville.
3. Qu'au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption et les personnes qui désirent s'exprimer seront alors entendues.
4. Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville, sis au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny.

Fait à Montmagny, ce treizième jour du mois de mai deux mille dix-neuf.

La greffière,



Karine Simard, avocate

Pour publication - Site Internet - 13 mai 2019